

## Règlement Intérieur du Marathon International de Douala

### Article 1 : Organisation

La Société Tara Sports & Entertainment SA, en collaboration avec la Fédération Camerounaise d'Athlétisme organise du 28 au 29 Octobre 2023, la sixième édition du Marathon International de Douala en abrégé (MID), sur quatre (07) grandes articulations à savoir :

- Le Marathon International sur un parcours de 42,195 Km, conformément aux règlements des courses sur rue de la Fédération Camerounaise d'Athlétisme (FCA) et de la World Athletics ;
- Le semi-marathon sur un parcours 21,100 km ;
- La marche sportive dit « Marchaton » sur un parcours de 10 km ;
- La marche familiale sur un parcours de 3 x 3 Km ;
- Le dernier kilomètre réservé aux personnes à mobilité réduite ;
- La foire ;
- Le concert musical.

### Article 2 : Modalités de l'organisation

Le Marathon International de Douala est articulé autour des trois (03) étapes suivantes :

a) Pour le Marathon, Semi-Marathon, Marche familiale, Dernier Kilomètre

- Le départ des athlètes :

Les participants sont tenus de se présenter à la chambre d'appel dès 05h00 précises, pour les formalités préalables,

- Semi- Marathon et Marche familiale ; le 28 Octobre 2023 à la place de la Besseke ou le village du Marathon pour un départ à 07h00
- Marathon et Marchaton le 29 Octobre 2023 à l'esplanade de la Mairie de Douala IV<sup>ème</sup> pour un départ effectif des participants à 07h00 précises
- Dernier Kilomètre le 30 Octobre à la place de la Besseke, village du marathon, pour un départ à 07h30

- L'arrivée des athlètes :

L'arrivée de toutes les courses se fera à la place de la BESSEKE, et ce en fonction des disciplines et chronos

- La clôture :

La course sera bouclée à 12h00, compétition et cérémonies comprises. Au terme de 5h de course, tout athlète qui sera encore sur le parcours du marathon sera obligatoirement transporté par un véhicule balai prévu à cet effet.

b) Pour la Foire et le concert

La foire se déroulera les Jeudi 26 et vendredi 27 Octobre 2023 de 8h00 à 19h et le concert musical le vendredi le 27 octobre 2023 de 18h à 23h.

### **Article 3 : Critères de participation**

Est autorisée à participer aux disciplines du Marathon International de Douala en abrégé (MID), toute personne âgée de dix-huit (18) ans et plus au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, jouissant d'une bonne capacité physique et moral, justifiée par un certificat médical (**ressent**) régulièrement délivré par un médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins du Cameroun (ONMC) et exerçant dans une structure sanitaire publique.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Les catégories de sexe donneront lieu à un classement séparé.

S'agissant de la Marche familiale, les enfants entre 8 et 15 ans seront autorisés à s'inscrire pour concourir en famille.

### **Article 4 : Inscription**

a) Pour le Marathon, Semi-Marathon, Marche familiale, Dernier Kilomètre

Toute personne désireuse de participer aux disciplines du Marathon International de Douala, devra déposer ou transmettre son dossier d'inscription auprès des points d'inscription (Parcours Vita et Siege Tara Sports)) agréés par l'organisation au plus tard le 15 Octobre 2023. Elle devra en outre s'acquitter des frais de participation fixés à cinq mille (5000) FCFA.

De plus, les inscriptions se font également en ligne en téléchargeant le bulletin D'inscription sur le site du MID [www.mid-cm.com](http://www.mid-cm.com) .

Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces suivantes sera considéré comme incomplet :

- Un formulaire d'inscription dûment rempli pour le marathon, le semi-marathon, La marche sportive, la marche familiale et le dernier kilomètre;
- Un justificatif de paiement des droits de participation au marathon, semi-marathon, marchaton;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois (pour les marathoniens et semi-marathoniens);
- Une photocopie de la CNI ou du Passeport en cours de validité ;

b) Pour la Foire

Toute personne physique ou morale désireuse de participer à la foire a le choix sur les 03 packs proposés :

- Access marathon : 500 000 FCFA avec communication sur les réseaux sociaux, logo sur l'affiche spéciale dédiée à la foire + back drop, banderole dans la ville à ses frais, branding du site de distribution et de la compétition (4 flyers banners), stand équipé d'une table et de deux chaises ;
- Access semi-marathon : 250 000 FCFA avec communication sur les réseaux sociaux, logo sur l'affiche spéciale dédiée à la foire + back drop, branding du site de distribution et de la compétition (2 flyers banners), stand équipé d'une table et d'une chaise ;
- Access marchaton : 100 000 FCFA avec logo sur backdrop, stand nu.

c) Pour le concert

Réalisé en partenariat avec nos sponsors, l'accès au concert est totalement gratuit.

## **Article 5 : Déroulement de la course**

### **d) Les officiels techniques**

Les officiels techniques des disciplines du Marathon International de Douala sont ceux de la Fédération Camerounaise d'Athlétisme (FCA) et de World Athletics.

### **e) L'assurance**

La compétition est couverte par une assurance responsabilité civile sport, souscrite auprès d'une compagnie d'assurance nationale.

Les biens présents sur le site et le parcours de la compétition ne sont pas couverts par cette assurance. Ainsi, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'un bien.

### **f) L'assistance médicale**

Une assistance médicale sera assurée aux participants sur le parcours et à l'arrivée et pendant la tenue de la foire et du concert. Les services médicaux d'urgence seront alors habilités à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

### **g) Le ravitaillement, épongeage et rafraichissement**

Des postes de ravitaillement, d'épongeage et de rafraichissement seront mis en place tout au long du parcours, ainsi qu'il suit :

- Rafraichissement en eau tous les 5 kilomètres à partir du 5<sup>ème</sup> kilomètre, 5/10/15/20/25/30/35 kilomètres;
- Epongeage tous les 5 kilomètres à partir de 7,5 kilomètre 7,5/12,5/17,5/22,5/27,5/32,5/37,5 kilomètres ;
- Boissons énergétiques et compléments alimentaires tous les 10 kilomètres à partir de 17,5/27,5/37,5 kilomètres.

#### **h) La marche sportive ou Marchaton**

Tout participant surpris en train de courir lors de la course sera automatiquement disqualifié et son dossard retiré par les officiels techniques de la course.

#### **i) Le dernier kilomètre**

Cette discipline est réservée aux personnes à mobilité réduite mais dotée d'un fauteur roulant à trois roues et manuel. Il s'agira d'effectuer 3 km.

### **Article 6 : Chronométrage et contrôle**

#### **a) Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par des chronométreurs officiels. Seuls les chronos communiqués par le système de chronométrage de la course feront foi.

#### **b) Contrôle (éléments témoins)**

Tous les inscrits se verront remettre un carton de course intégré à leur dossard, qui sera retiré automatiquement sur la ligne d'arrivée et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Un athlète n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée. Le carton de course sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. En cas d'abandon ou de non-participation, le carton de course devra impérativement être rapporté à l'arrivée.

### **Article 7 : Retrait des dossards**

Chaque compétiteur doit porter un dossard fourni par les organisateurs de la course.

Les dossards seront retirés, auprès des officiels techniques sur présentation d'une pièce d'identité, de la fiche d'inscription, d'un certificat médical datant de moins de trois (03) mois.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification.

### **Article 8 : Engagement**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 9 : Utilisation de l'image des participants

Par sa participation au marathon, chaque athlète et participant à la foire et concert autorise expressément Tara Sports & Entertainment SA, ses partenaires, sponsors et medias partenaires à utiliser leurs images fixes ou audiovisuelles sur tout support y compris les documents promotionnels ou publicitaires sur lesquelles, ils pourraient apparaître lors de leur participation aux épreuves.

## Article 10 : Règlement anti-dopage

- Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer par quelques moyens que ce soit aux mesures de contrôles prévues ;
- Il est interdit au cours des compétitions sportives d'utiliser les substances ou procédés de nature à modifier artificiellement ou masquer l'emploi de substance ;
- Il est judicieux de préciser que **les paiements se feront exclusivement après les résultats du test ;**

## Article 11 : Prime de participation et récompenses

Les primes et récompenses décernées aux participants du MID sont classées par catégorie, sexe et détaillées comme suit :

### Prime Marathon Dames

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1ere Dame	1	2 500 000	2 500 000
2e Dame	1	1 500 000	1 500 000
3e Dame	1	1 000 000	1 000 000
4e Dame	1	350 000	350 000
5e Dame	1	250 000	250 000
6e Dame	1	150 000	150 000
7e Dame	1	100 000	100 000
8e Dame	1	75 000	75 000
9e Dame	1	60 000	60 000
10e Dame	1	50 000	50 000
11e à la 20 ème Dame	10	10 000	100 000
<b>MONTANT</b>			<b>6 135 000</b>

### Prime Marathon Messieurs

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1er Homme	1	2 500 000	2 500 000
2e Homme	1	1 500 000	1 500 000
3e Homme	1	1 000 000	1 000 000
4e Homme	1	350 000	350 000
5e Homme	1	250 000	250 000
6e Homme	1	150 000	150 000
7e Homme	1	100 000	100 000
8e Homme	1	75 000	75 000
9e Homme	1	60 000	60 000



10e Homme	1	50 000	50 000
11e au 50ème Homme	40	10 000	400 000
<b>MONTANT</b>			<b>6 435 000</b>

#### Prime semi-marathon Messieurs

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1er Homme	1	250 000	250 000
2e Homme	1	150 000	150 000
3e Homme	1	100 000	100 000
4e à la 10 ème Homme	7	5 000	35 000
<b>MONTANT</b>			<b>535 000</b>

#### Prime semi-marathon Dames

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1ere Dame	1	250 000	250 000
2e Dame	1	150 000	150 000
3e Dame	1	100 000	100 000
4e au 10 ème Femme	7	5 000	35 000
<b>MONTANT</b>			<b>535 000</b>

#### 10 Km Marche sportive Messieurs

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1er Homme	1	75 000	75 000
2e Homme	1	50 000	50 000
3e Homme	1	30 000	30 000
4ème au 50 ème Homme	47	5 000	235 000
<b>MONTANT</b>			<b>390 000</b>

#### 10 Km Marche sportive Dames

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1ere Dame	1	75 000	75 000
2e Dame	1	50 000	50 000
3e Dame	1	30 000	30 000
4è à 50 ème Dame	47	5 000	235 000
<b>MONTANT</b>			<b>390 000</b>

#### Marche familiale

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
-------------	---	----------------	-----------------



## MARATHON

1ere Famille INTERNATIONAL DE DOUALA	1	100 000	100 000
2e Famille	1	75 000	75 000
3e Famille	1	50 000	50 000
4è à 10è Famille (Bons d'achat)	7	5 000	35 000
<b>MONTANT</b>			<b>260 000</b>

### Dernier Kilomètre

DESIGNATION	U	PRIME UNITAIRE	VALIDATION 2023
1 <sup>ère</sup> Dame et Monsieur	4	50 000	200 000
2 <sup>ème</sup> Dame et Monsieur	4	40 000	160 000
3 <sup>ème</sup> Dame et Monsieur	4	30 000	120 000
<b>MONTANT</b>			<b>480 000</b>

### PRIX SPECIAUX MAIRIE

### VALIDATION 2023

Prix spécial 1 <sup>er</sup> camerounais	S'il n'est pas dans le top 3	200 000
Prix spécial 1 <sup>ère</sup> Camerounaise	Si elle n'est pas dans le top 3	200 000
Prix spécial meilleure couverture médiatique		50 000
Prix spécial meilleur trophée		250 000
Prix spécial meilleur coach sport		100 000
<b>MONTANT</b>		<b>800 000</b>

<b>TOTAL</b>	<b>15 960 000</b>
--------------	-------------------

### Article 12 : Modalités de paiement des primes

Les primes et récompenses décernées aux participants du MID sont payés par chèque et ou par virement dans les guichets d'IDEV SA, Etablissement de Microfinance de deuxième catégorie sis à Akwa face mobil bonakouamouang.

NB : Est considéré comme bénéficiaire de la prime tout participant ayant franchi la ligne d'arrivée en premier et qui a été pointé à tous les postes de contrôle du parcours.

### Article 13 : Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des athlètes, Tara Sports & Entertainment SA se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Article 14 : Règlement des différends

Tout différend ou contestation né(e) dans le cadre du Marathon International de Douala devra être porté(e) à l'attention des organisateurs pour un règlement à l'amiable.

Aucune contestation liée au classement ne sera recevable, en ce sens que les temps





communiqués, sont enregistrés et garantis par un système de chronométrage international, validé par la World Athletics.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur et s'obligent à le respecter en tous ses termes. Par ailleurs, ils se déclarent physiquement aptes à prendre part à toutes les disciplines du Marathon International de Douala.



+237 678 44 31 95  
+237 693 61 00 44

info@tarasportent.com  
www.mid-cm.com

2065, Bld de la République  
B.P.: 12218 Douala - Cameroun

NIU : M021812699659A  
RC /DLN/2018/B/600